

## PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION / APPLICATION PROCESS

- 1) Une première visite de l'école et une entrevue avec la famille sont organisées avec le responsable des admissions / *A first visit of the school and an interview are done with the Admissions Manager.*
- 2) La demande d'admission est déposée avec les documents et les frais requis / *The application form is submitted, along with the requested documents and the application fees.*
- 3) Une fois les documents soumis et les frais d'admission réglés, une entrevue avec les parents et/ou l'élève est organisée par la Principale de section (Maternelle, Primaire ou Secondaire) / *Once the application documents are submitted and the admission fees are paid, an interview of the parents and/or the applicant with the Principal (Preschool, Primary, Secondary).*
- 4) L'élève pourra être testé par la Principale (Primaire ou Secondaire) / *The applicant might be tested by the Principal (Primary or Secondary).*
  - a) Primaire / *Primary*  
L'élève sera testé sur ses connaissances en langue française et anglaise, à l'écrit et à l'oral, ainsi qu'en mathématiques. La durée de ces tests sera d'environ 45 minutes. Un échec aux tests ne signifie pas le refus de l'acceptation de l'élève. / *The applicant will be tested in French and English language, both written and oral, as well as in Maths. The duration of the tests is about 45 minutes. The applicant will not be refused entry based on the test results.*
  - b) Secondaire / *Secondary*  
L'élève sera testé sur ses connaissances en langue française et anglaise, à l'écrit et à l'oral, ainsi qu'en mathématiques et en sciences. La durée de chaque test sera d'environ 60 minutes. Un échec aux tests ne signifie pas le refus de l'acceptation de l'élève. / *The applicant will be tested in French and English language, both written and oral, as well as in Maths and Science. The duration of each test is about 60 minutes. The applicant will not be refused entry based on the test results.*
- 5) La décision d'acceptation communiquée à la famille par le responsable des admissions / *The school's decision whether to accept the applicant is communicated to the family.*
- 6) La famille confirme l'inscription de l'élève et procède au paiement des frais d'inscription / *The family confirms the enrolment of their child and proceeds with the payment of the enrolment fees.*
- 7) Nous rappelons que tous les nouveaux élèves auront une période d'essai d'un mois. Tout grave problème de comportement pourra résulter en l'exclusion de l'élève. / *We remind all new families that a probation period will be put in place for one month for all new students. Any serious behaviour issue may result in the student being expelled from school.*